



La plateforme *IF cinéma* est dorénavant proposée aux enseignants de français. Plus de 300 films libres de droit (fiction, courts et longs métrages, films récents, films du patrimoine, films jeune public) y sont répertoriés ainsi que plus de 50 dossiers pédagogiques.

Le but premier *d'IF cinéma* est de faire découvrir le cinéma français, c'est pourquoi **les enseignants ne doivent pas se contenter de travailler en classe sur quelques extraits** mais doivent organiser une vraie séance de cinéma et projeter le film dans son intégralité.

Ces derniers peuvent organiser des projections dans un but pédagogique, proposer un ciné club régulier dans leur établissement ou tout autre projet, à la condition de respecter les règles suivantes :

1. Les projections doivent se faire dans des salles de petite ou moyenne capacité (une salle de classe par exemple), **équipées en matériel vidéo.**
2. Les films doivent être projetés **dans leur intégralité**, dans le respect des droits d'auteur.
3. Les films ne peuvent pas être projetés pendant le cours, mais doivent faire l'objet d'une **vraie séance de projection.**
4. Le travail pédagogique doit se faire **en dehors des projections.**